

Inscription
Annulation
d'inscription

L'inscription s'effectue pour l'année scolaire de septembre à juin de l'année en cours. Si vous souhaitez néanmoins vous retirer en cours d'année, la fin d'un trimestre sera la période prise en considération. Vous voudrez bien en tenir informé le secrétariat au plus vite au no 022/348.75.32, cette démarche étant impérative pour la bonne gestion du cours.

Tarif

Le tarif du cours est calculé en fonction du revenu familial mentionné sur le « RDU » (Revenu déterminant unifié de l'administration fiscale cantonale genevoise) qui nous est remis à l'inscription. **Sans document remis, le tarif maximum est appliqué.**

Paiement

Une facture me sera adressée par e-mail, pour chaque trimestre :

1^{er} trimestre : de septembre à décembre

2^{em} trimestre : de janvier à mars

3^{em} trimestre : d'avril à juin

Je m'engage à effectuer le versement de chaque période selon les conditions de paiement mentionnées sur la facture. Aucun remboursement ne pourra être effectué sauf sur présentation d'un certificat médical pour longue durée. **Aucune attestation de paiement ne sera délivrée à des fins fiscales. Nous vous suggérons de conserver les copies de vos versements.**

Absence au cours

En cas d'absence aux cours, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir en informer la Maison des Quartiers au no de téléphone 022/348.75.32.

Habillement

Matériel et tabliers :

Fournis par la Maison des Quartiers. Prévoir cependant des habits de circonstance, peu dommageables. La Maison des Quartiers ne pourra en aucun cas être tenu responsable en cas de dommage ou de perte.

Assurance

☛ **Les participants ne sont pas assurés par la Maison des Quartiers**

Je déclare posséder ma propre assurance.

J'ai de par ma signature apposée sur la fiche d'inscription confirmé avoir pris bonne connaissance des différents points susmentionnés.

P Un parking privé est à disposition pour les utilisateurs de la Maison des Quartiers. Si vous souhaitez bénéficier du droit de parking, merci de demander au secrétariat une autorisation à mettre en évidence sur votre véhicule.

Les vacances scolaires officielles du canton de Genève 2021-2022 durant lesquelles la Maison des Quartiers est fermée

Rentrée scolaire

[lundi 30 août 2021](#)

Jeûne genevois

[jeudi 9 septembre 2021](#)

Vacances d'automne

[du lundi 25 octobre 2021 au vendredi 29 octobre 2021](#)

Vacances de Noël et Nouvel An

[du vendredi 24 décembre 2021 au vendredi 7 janvier 2022](#)

Vacances de février

[du lundi 14 février 2022 au vendredi 18 février 2022](#)

Vacances de Pâques

[du jeudi 14 avril 2022 au vendredi 22 avril 2022](#)

Ascension

[jeudi 26 mai 2022](#)

Pentecôte

[lundi 6 juin 2022](#)

Vacances d'été

[dès le lundi 4 juillet 2022](#)



39, route de Jussy
CH – 1226 Thônex
Tél. : 022 348 75 32
e-mail : mq.thonex@mqthonex.ch
site : www.mqthonex.ch